

MULTIRIS BAILLEUR

LA MULTIRISQUE DU PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT TABLEAU DES GARANTIES

Événements et frais garantis	Biens, responsabilités et dommages	FORMULES					
		RC - 40€/an		STANDARD - 82.50€/an		PREMIUM - 95.50€/an	
		Limites de garanties	Franchises	Limites de garanties	Franchises	Limites de garanties	Franchises
ÉVÉNEMENTS							
Incendie et événements assimilés, événements climatiques, attentats, vol et vandalisme	Bâtiments et aménagements immobiliers			Valeur à neuf de reconstruction ⁽¹⁾	200 €	Valeur à neuf de reconstruction ⁽¹⁾	135 €
	Biens mobiliers			6 300 €		6 300 €	
Catastrophes naturelles et technologiques	Bâtiments et aménagements immobiliers			Valeur à neuf de reconstruction ⁽¹⁾	Franchise légale	Valeur à neuf de reconstruction ⁽¹⁾	Franchise légale
	Biens mobiliers			6 300 €		6 300 €	
Dégât des eaux	Bâtiments et aménagements immobiliers			Valeur à neuf de reconstruction ⁽¹⁾	200 €	Valeur à neuf de reconstruction ⁽¹⁾	135 €
	Biens mobiliers			6 300 €		6 300 €	
Recherche de fuite d'eau et réparation des conduites d'eau non enterrées				1 575 €	200 €	1 575 €	135 €
Bris de vitres				Valeur de remplacement	105 €	Valeur de remplacement	70 €
FRAIS COMPLÉMENTAIRES							
Frais de déblais et de démolition				10% de l'indemnité versée pour les dommages aux biens	200 €	10% de l'indemnité versée pour les dommages aux biens	135 €
Prime Dommages-Ouvrage				Montant de la prime	200 €	Montant de la prime	135 €
Perte d'usage des locaux assurés				1 an de loyers ou de valeur locative	200 €	2 ans de loyers ou de valeur locative	135 €
Frais annexes, honoraires architecte, frais supplémentaires				5% de l'indemnité versée pour les dommages aux biens	200 €	5% de l'indemnité versée pour les dommages aux biens	135 €
GARANTIES SPÉCIALES							
Garantie spéciale prêt immobilier						Jusqu'à 4 mensualités	Néant
Garantie des risques individuels de la copropriété						À concurrence de 38 000 € par année d'assurance	Néant ⁽²⁾
Garantie complémentaire des risques locatifs						Mêmes montants que ceux du chapitre Responsabilité Civile	Néant ⁽²⁾
Garantie du copropriétaire bailleur						2 000 € par an	Néant
RESPONSABILITÉS							
Responsabilité du fait des bâtiments	Dommages corporels seuls	6 000 000 €	300 € sur les dommages matériels	6 000 000 €	Néant	6 000 000 €	Néant
	Dommages matériels et immatériels	1 000 000 €	300 € sur les dommages matériels	1 000 000 €	Néant ⁽²⁾	1 000 000 €	Néant ⁽²⁾
Responsabilité en tant que propriétaire et copropriétaire	Dommages matériels, immatériels et corporels confondus	6 000 000 €	300 € sur les dommages matériels	6 000 000 €	Néant ⁽²⁾	6 000 000 €	Néant ⁽²⁾
Responsabilité en tant que non occupant	Dommages matériels et immatériels	2 000 000 €	Néant	2 000 000 €	Néant	2 000 000 €	Néant
Défense recours		8 000 €	Recours judiciaire si dommages résiduels > à 750 €	20 000 €	Recours judiciaire si dommages résiduels > à 750 €	20 000 €	Recours judiciaire si dommages résiduels > à 750 €

(1) La somme versée à un assuré ne pourra en aucun cas excéder 1 500 000 €, tous postes de préjudice confondus, quel que soit le nombre de lots dont il est propriétaire dans l'immeuble frappé par le sinistre.

(2) Sauf cas particulier 4.11 et 4.12 de la notice d'information.